

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE.

C.N.38.1991.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES
D'HOMOLOGATION ET LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DE L'HOMOLOGATION
DES EQUIPEMENTS ET PIECES DE VEHICULES A MOTEUR
FAIT A GENEVE LE 20 MARS 1958

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS DE L'ITALIE
AU REGLEMENT No 51 ANNEXE A L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 15 janvier 1991, le Gouvernement italien a proposé,
conformément au premier paragraphe de l'article 12 de l'Accord
susmentionné, d'apporter certains amendements au Règlement No 51
("Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des automobiles
ayant au moins quatre roues, en ce qui concerne le bruit") annexé à
l'Accord.

..... On trouvera ci-joint un exemplaire des deux documents, en
langues anglaise et française, chacun contenant le texte du projet
d'amendements (complément 1 à la série 01 : doc. TRANS/SC1/WP29/276
et Corr. 1).

A cet égard, le Secrétaire général croit bon de rappeler le
premier paragraphe de l'article 12 dudit Accord, qui stipule :

"Toute Partie contractante appliquant un Règlement pourra
proposer un ou plusieurs amendements à ce Règlement. Le texte de
tout projet d'amendement à un Règlement sera adressé au
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui le
communiquera aux autres Parties contractantes. L'amendement sera
réputé accepté à moins que dans un délai de trois mois à dater de
cette notification une des Parties contractantes appliquant le
Règlement n'ait formulé une objection; si une telle objection a
été formulée, l'amendement sera réputé rejeté. Si l'amendement
est réputé accepté, il entrera en vigueur à l'expiration d'un
nouveau délai de deux mois."

Le 12 avril 1991



A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées